Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 53 (1902)

Heft: 10

Vorwort: À nos lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

53^{me} ANNÉE

OCTOBRE 1902

№ 10

A nos lecteurs.

Le soussigné ayant transféré définitivement son domicile à Zurich, n'a pu s'occuper à temps voulu, de la composition du présent numéro. Il prie les lecteurs du *Journal*, d'excuser ce retard bien involontaire.

Afin de conserver le plus possible le contact nécessaire et pour pouvoir utiliser ce qui se fait ailleurs, le Journal forestier suisse paraîtra dorénavent à la suite de l'édition allemande, c'est-à-dire, chaque fois, vers la fin du mois. Tout ce qui concerne la rédaction doit lui être désormais adressé à Zurich (École polytechnique), à l'exception cependant des renseignements sur la Mercuriale des bois, dont M. le Dr Fankhauser veut bien continuer à s'occuper, comme par le passé. (Voir à ce sujet la note contenue à la fin de la mercuriale que nous publions dans le présent numéro.)

Qu'il nous soit permis de saisir cette occasion pour rappeler que le soussigné ne s'est chargé de la rédaction du Journal qu'à la condition que, de leur côté, ses collègues de la Suisse romande, collaboreraient toujours plus à l'œuvre commencée. Sans l'appui bienveillant et le concours de tous, le Journal forestier suisse risque de devenir par trop uniforme, de perdre en intérêt et de ne plus remplir utilement, la tâche qui lui est dévolue.

A chacun donc sa part, dans le travail commun.

M. Decoppet.

